

ARALDITE® METAL

Version 1.0 Date de révision: 22.05.2023 Numéro de la FDS: 400001021204 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 22.05.2023

Date d'impression 22.05.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ARALDITE® METAL
Identifiant Unique De Formulation (UFI) : 0R71-D0U4-Q00H-5FPE

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Adhésifs
Utilisation par les consommateurs

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe) BV
Adresse : Everslaan 45
3078 Everberg
Belgique
Téléphone : +41 61 299 20 41
Téléfax : +41 61 299 20 40
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Global_Product_EHS_AdMat@huntsman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0 825 812 822
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 32 36 36
PARIS: 01 40 05 48 48
RENNES: 02 99 59 22 22
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47
EUROPE: +32 35 75 1234
France ORFILA: +33(0)145425959
ASIA: +65 6336-6011
China: +86 20 39377888
+86 532 83889090
India: + 91 22 42 87 5333
Australia: 1800 786 152
New Zealand: 0800 767 437
USA: +1 800-424-9300

ARALDITE® METAL

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	22.05.2023	400001021204	Date de la première version publiée: 22.05.2023

Date d'impression 22.05.2023

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

Prévention:

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

ARALDITE® METAL

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	22.05.2023	400001021204	Date de la première version publiée: 22.05.2023

Date d'impression 22.05.2023

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane
Produits de réaction de l'acide acrylique avec le Dipentaérythritol
Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le
phénol (BPFEDGE)
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol
Amines, polyéthylène poly-, fraction de triéthylène tétramine

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

Ce produit est mis sur le marché sous forme de kit, c'est-à-dire plusieurs composants emballés séparément.

Les fiches de données de sécurité de ces composants sont incluses ci-dessous. Veuillez ne pas séparer ces documents de cette feuille de couverture.

ARALDITE® METAL RESIN

Version 1.3 Date de révision: 22.05.2023 Numéro de la FDS: 400001021213 Date de dernière parution: 13.08.2019
Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ARALDITE® METAL RESIN

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Adhésifs

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe) BV
Adresse : Everslaan 45
3078 Everberg
Belgique
Téléphone : +41 61 299 20 41
Téléfax : +41 61 299 20 40
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Global_Product_EHS_AdMat@huntsman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0 825 812 822
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 32 36 36
PARIS: 01 40 05 48 48
RENNES: 02 99 59 22 22
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47
EUROPE: +32 35 75 1234
France ORFILA: +33(0)145425959
ASIA: +65 6336-6011
China: +86 20 39377888
+86 532 83889090
India: + 91 22 42 87 5333
Australia: 1800 786 152
New Zealand: 0800 767 437
USA: +1 800-424-9300

ARALDITE® METAL RESIN

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.08.2019
1.3	22.05.2023	400001021213	Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

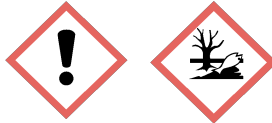
Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

2,2'-[[1-méthyléthylidène]bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane
Produits de réaction de l'acide acrylique avec le Dipentaérythritol
Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFEDGE)

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

ARALDITE® METAL RESIN

Version 1.3 Date de révision: 22.05.2023 Numéro de la FDS: 400001021213 Date de dernière parution: 13.08.2019
Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
2,2'-[[1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane	1675-54-3 216-823-5 603-073-00-2 01-2119456619-26	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411 Limite de concentration spécifique Skin Irrit. 2; H315 >= 5 % Eye Irrit. 2; H319 >= 5 %	>= 25 - < 30
Produits de réaction de l'acide acrylique avec le Dipentaérythritol	1384855-91-7 - 01-2119980666-22	Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Chronic 3; H412	>= 10 - < 20
Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFDEGE)	- - 01-2119454392-40	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411	>= 10 - < 20

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

Les deux 25068-38-6 et 1675-54-3 peuvent être utilisés pour décrire la résine époxy qui est produite par la réaction du bisphénol A et épichlorohydrine

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Traiter de façon symptomatique.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Protection pour les : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à

ARALDITE® METAL RESIN

Version 1.3 Date de révision: 22.05.2023 Numéro de la FDS: 400001021213 Date de dernière parution: 13.08.2019
Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

- secouristes utiliser les vêtements de protection recommandés
Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
Enlever les lentilles de contact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche
- Moyens d'extinction inappropriés : Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit car cela peut disperser et propager l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

ARALDITE® METAL RESIN

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.08.2019
1.3	22.05.2023	400001021213	Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Composés halogénés
Oxydes de métaux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques d'extinction : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées.

ARALDITE® METAL RESIN

Version 1.3 Date de révision: 22.05.2023 Numéro de la FDS: 400001021213 Date de dernière parution: 13.08.2019
Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage en commun : Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la section 10 de cette FDS.

Température de stockage recommandée : 2 - 40 °C

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans des conditions normales.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
aluminium	7429-90-5	VME	10 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
		VME (poudre)	5 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			

ARALDITE® METAL RESIN

Version 1.3 Date de révision: 22.05.2023 Numéro de la FDS: 400001021213 Date de dernière parution: 13.08.2019
Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,93 mg/m ³
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,75 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,87 mg/m ³
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,0893 mg/kg p.c./jour
sulfate de baryum	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	10 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/m ³
	Utilisation par les consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	10 mg/m ³
	Utilisation par les consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	13000 mg/kg
adipate de bis(2-éthylhexyle)	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	17,8 mg/m ³
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	25,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,4 mg/m ³
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	13 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	1,7 mg/kg p.c./jour
Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFEDGE)	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets locaux	0,0083 mg/cm ²
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	104,15 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	29,39 mg/m ³
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	62,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	8,7 mg/m ³
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets	6,25 mg/kg

ARALDITE® METAL RESIN

Version 1.3 Date de révision: 22.05.2023 Numéro de la FDS: 400001021213 Date de dernière parution: 13.08.2019
Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

Silica, amorphous, fumed, cryst.-free	rs Travailleurs	Inhalation	systemiques Long terme - effets systemiques	p.c./jour 4 mg/m3
---------------------------------------	--------------------	------------	------------------------------------------------	----------------------

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
2,2'-[[1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane	Eau douce	0,006 mg/l
	Eau de mer	0,001 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,341 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,034 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,065 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Empoisonnement secondaire	11 mg/kg
sulfate de baryum	Eau douce	115 µg/l
	Station de traitement des eaux usées	62,2 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	600,4 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sol	207,7 mg/kg
adipate de bis(2-éthylhexyle)	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sol	0,865 mg/kg poids sec (p.s.)
	Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFGE)	Eau douce
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,0254 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,294 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,0294 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sol	0,237 mg/kg poids sec (p.s.)
Remarques:Méthode de l'équilibre		
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

ARALDITE® METAL RESIN

Version 1.3 Date de révision: 22.05.2023 Numéro de la FDS: 400001021213 Date de dernière parution: 13.08.2019
Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

- de problèmes lors de la mise en oeuvre.
- Protection des mains
Matériel : caoutchouc butyle
Délai de rupture : > 8 h
- Matériel : Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle)
- Matériel : Caoutchouc nitrile
Délai de rupture : 10 - 480 min
- Matériel : Gants en néoprène
- Remarques : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
- Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.
- Filtre de type : Type mixte protégeant des particules et des vapeurs organiques (A-P)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Etat physique : liquide
Couleur : gris
Odeur : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
- pH : La substance / Le mélange est non soluble (à l'eau)
- Point de fusion/point de congélation : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point d'ébullition : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point d'éclair : 100 °C
Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens
- Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
- Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

ARALDITE® METAL RESIN

Version 1.3 Date de révision: 22.05.2023 Numéro de la FDS: 400001021213 Date de dernière parution: 13.08.2019
Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Pression de vapeur : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité de vapeur relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité relative : 1,55 (25 °C)

Densité : 1,55 g/cm³ (25 °C)

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Solubilité dans d'autres solvants : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température de décomposition : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Viscosité : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
Composés halogénés

ARALDITE® METAL RESIN

Version 1.3 Date de révision: 22.05.2023 Numéro de la FDS: 400001021213 Date de dernière parution: 13.08.2019
Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

xide d'aluminium

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 420
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Produits de réaction de l'acide acrylique avec le Dipentaérythritol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 423
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFGE):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce : Lapin
Durée d'exposition : 4 h
Evaluation : Irritant pour la peau.
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritant pour la peau.

Produits de réaction de l'acide acrylique avec le Dipentaérythritol:

Espèce : Lapin

ARALDITE® METAL RESIN

Version 1.3 Date de révision: 22.05.2023 Numéro de la FDS: 400001021213 Date de dernière parution: 13.08.2019
Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFDE):

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce : Lapin
Evaluation : Irritant pour les yeux.
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Irritant pour les yeux.

Produits de réaction de l'acide acrylique avec le Dipentaérythritol:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Irritation des yeux

Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFDE):

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition : Peau
Espèce : Souris
Méthode : OCDE ligne directrice 429
Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

Produits de réaction de l'acide acrylique avec le Dipentaérythritol:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition : Peau
Espèce : Souris
Méthode : OCDE ligne directrice 429
Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.

ARALDITE® METAL RESIN

Version 1.3 Date de révision: 22.05.2023 Numéro de la FDS: 400001021213 Date de dernière parution: 13.08.2019
Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFDE):

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition : Peau
Espèce : Souris
Méthode : OCDE ligne directrice 429
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Système d'essais: Cellules de lymphome de souris
Activation du métabolisme: sans activation métabolique
Résultat: positif

Type de Test: essai de mutation inverse
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Mutagenicité: Essai de mutation réverse sur Salmonella thyphimurium
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: test in vivo
Espèce: Souris (mâle)
Type de cellule: Germe
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 3333, 10000 mg/kg
Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation du gène
Espèce: Rat (mâle)
Type de cellule: Somatique
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 50,250,500,1000 mg/kg bw/day
Méthode: OCDE ligne directrice 488
Résultat: négatif

Produits de réaction de l'acide acrylique avec le Dipentaérythritol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau
Espèce: Souris (mâle et femelle)

ARALDITE® METAL RESIN

Version 1.3 Date de révision: 22.05.2023 Numéro de la FDS: 400001021213 Date de dernière parution: 13.08.2019
Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFDE):

Génotoxicité in vitro : Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: positif

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: positif

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Type de cellule: Somatique
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 48 h
Dose: 2000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Type de cellule: Somatique
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 2000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 486
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce : Rat, mâle
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 24 mois
Dose : 0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day
Fréquence du traitement : 7 jours / semaine
NOAEL : 15 mg/kg p.c./jour
Méthode : OCDE ligne directrice 453
Résultat : négatif
Organes cibles : Organes digestifs

Espèce : Souris, mâle
Voie d'application : Dermale
Durée d'exposition : 24 mois
Dose : 0, 0.1, 10, 100 mg/kg bw/day
Fréquence du traitement : 3 jours / semaine
NOEL : 0,1 Poids corporel mg / kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® METAL RESIN

Version 1.3 Date de révision: 22.05.2023 Numéro de la FDS: 400001021213 Date de dernière parution: 13.08.2019
Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

Méthode : OCDE ligne directrice 453
Résultat : négatif
Organes cibles : Organes digestifs

Espèce : Rat, femelle
Voie d'application : Dermale
Durée d'exposition : 24 mois
Dose : 0.1, 100, 1000 mg/kg bw/day
Fréquence du traitement : 5 jours / semaine
NOEL : 100 Poids corporel mg / kg
Méthode : OCDE ligne directrice 453
Résultat : négatif

Espèce : Rat, femelle
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 24 mois
Dose : 0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day
Fréquence du traitement : 7 jours / semaine
NOAEL : 100 mg/kg p.c./jour
Méthode : OCDE ligne directrice 453
Résultat : négatif
Organes cibles : Organes digestifs

Espèce : Rat, femelles
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 24 mois
Dose : 0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day
Fréquence du traitement : 7 jours / semaine
NOEL : 2 mg/kg p.c./jour
Méthode : OCDE ligne directrice 453
Résultat : négatif
Organes cibles : Organes digestifs

Produits de réaction de l'acide acrylique avec le Dipentaérythritol:

Espèce : Rat, mâle et femelle
Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Dose : 0, 12.8, 32 or 80 ppm
Méthode : OCDE ligne directrice 451

Toxicité pour la reproduction

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0, 50, 180, 540 or 750 milligramme par kilogramme
Durée d'un traitement unique: 238 d
Fréquence du traitement: 1 quotidien
Toxicité générale chez les parents: NOEL: 540 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F1: NOEL: 750 Poids

ARALDITE® METAL RESIN

Version 1.3 Date de révision: 22.05.2023 Numéro de la FDS: 400001021213 Date de dernière parution: 13.08.2019
Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

corporel mg / kg
Symptômes: Aucune réaction secondaire.
Méthode: OCDE ligne directrice 416
Résultat: Aucun effet sur la fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.

Incidences sur le développement du fœtus

: Espèce: Lapin, femelle
Voie d'application: Dermale
Dose: 0, 30, 100 or 300 milligramme par kilogramme
Durée d'un traitement unique: 28 d
Fréquence du traitement: 1 quotidien
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 30 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg
Méthode: Autres lignes directrices
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Type de Test: Prénatal
Espèce: Lapin, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0, 20, 60 or 180 milligramme par kilogramme
Durée d'un traitement unique: 13 d
Fréquence du traitement: 1 quotidien
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 60 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOAEL: 180 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Type de Test: Prénatal
Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0, 60, 180 and 540 milligramme par kilogramme
Durée d'un traitement unique: 10 d
Fréquence du traitement: 1 quotidien
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 180 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOAEL: > 540 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPF/DGE):

Effets sur la fertilité

: Type de Test: Etude sur deux générations
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0, 50, 180, 540 or 750 mg/kg/
Durée d'un traitement unique: 238 d
Toxicité générale chez les parents: NOEL: 750
Toxicité générale sur la génération F1: NOEL: 750 Poids

ARALDITE® METAL RESIN

Version 1.3 Date de révision: 22.05.2023 Numéro de la FDS: 400001021213 Date de dernière parution: 13.08.2019
Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F2: NOAEL: 750 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 416
Résultat: Aucun effet sur la fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.
BPL: oui
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 50 mg/kg
Voie d'application : par voie orale (gavage)
Durée d'exposition : 14 Weeks
Nombre d'expositions : 7 d
Dose : 0, 50, 250, 1000 mg/kg/day
Méthode : OCDE ligne directrice 408

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : >= 10 mg/kg
Voie d'application : Contact avec la peau
Durée d'exposition : 13 Weeks
Nombre d'expositions : 5 d
Dose : 0, 10, 100, 1000 mg/kg/day
Méthode : OCDE ligne directrice 411

Espèce : Souris, mâle
NOAEL : 100 mg/kg
Voie d'application : Contact avec la peau
Durée d'exposition : 13 Weeks
Nombre d'expositions : 3 d
Dose : 0, 1, 10, 100 mg/kg/day
Méthode : OCDE ligne directrice 411

Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFGE):

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 250 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 13 Weeks
Nombre d'expositions : 7 d
Méthode : Toxicité subchronique

ARALDITE® METAL RESIN

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.08.2019
1.3	22.05.2023	400001021213	Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

Effets neurologiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,8 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 : 11 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: EPA-660/3-75-009

NOEC : 4,2 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: EPA-660/3-75-009

ARALDITE® METAL RESIN

Version 1.3 Date de révision: 22.05.2023 Numéro de la FDS: 400001021213 Date de dernière parution: 13.08.2019
Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

Toxicité pour les microorganismes : CI50 (boue activée): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,3 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Produits de réaction de l'acide acrylique avec le Dipentaérythritol:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 13 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 18 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPF DGE):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 2,54 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2,55 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 1,8 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

ARALDITE® METAL RESIN

Version 1.3 Date de révision: 22.05.2023 Numéro de la FDS: 400001021213 Date de dernière parution: 13.08.2019
Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

BPL: non

Toxicité pour les microorganismes : CI50 (boue activée): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Substance d'essai: Eau douce
BPL: non

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,3 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en semi-statique
Contrôle analytique: non
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
BPL: oui
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: Boue activée, non adaptée
Concentration: 20 mg/l
Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 5 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 4,83 d (25 °C)
pH: 4
Méthode: OCDE Ligne directrice 111
Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 7,1 d (25 °C)
pH: 9
Méthode: OCDE Ligne directrice 111
Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 3,58 d (25 °C)
pH: 7
Méthode: OCDE Ligne directrice 111
Remarques: Eau douce

Produits de réaction de l'acide acrylique avec le Dipentaérythritol:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: boue activée
Concentration: 18 mg/l
Résultat: N'est pas biodégradable
Biodégradation: 0 %

ARALDITE® METAL RESIN

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.08.2019
1.3	22.05.2023	400001021213	Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPF DGE):

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: boue activée
Concentration: 3 mg/l
Résultat: N'est pas biodégradable
Biodégradation: env. 0 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.4.E.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 31
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: 3,242 (25 °C)
pH: 7,1
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPF DGE):

Bioaccumulation : Espèce: Poisson
Facteur de bioconcentration (FBC): 150
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: 2,7 - 3,6
Méthode: OCDE Ligne directrice 117
BPL: oui

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Répartition entre les
compartiments
environnementaux : Koc: 445

Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPF DGE):

Répartition entre les
compartiments
environnementaux : Koc: 4460
Méthode: OCDE ligne directrice 121

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

ARALDITE® METAL RESIN

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.08.2019
1.3	22.05.2023	400001021213	Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.
Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	: UN 3082
ADR	: UN 3082
RID	: UN 3082
IMDG	: UN 3082

ARALDITE® METAL RESIN

Version 1.3 Date de révision: 22.05.2023 Numéro de la FDS: 400001021213 Date de dernière parution: 13.08.2019
Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

IATA : UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (BISPHENOL A EPOXY RESIN, BISPHENOL F EPOXY RESIN)

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (BISPHENOL A EPOXY RESIN, BISPHENOL F EPOXY RESIN)

RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (BISPHENOL A EPOXY RESIN, BISPHENOL F EPOXY RESIN)

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (BISPHENOL A EPOXY RESIN, BISPHENOL F EPOXY RESIN)

IATA : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (BISPHENOL A EPOXY RESIN, BISPHENOL F EPOXY RESIN)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	: 9	
ADR	: 9	
RID	: 9	
IMDG	: 9	
IATA	: 9	

14.4 Groupe d'emballage

ADN
Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9

ADR
Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9
Code de restriction en tunnels : (-)

RID

ARALDITE® METAL RESIN

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.08.2019
1.3	22.05.2023	400001021213	Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9

IMDG

Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964
Instruction d' emballage (LQ) : Y964
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964
Instruction d' emballage (LQ) : Y964
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

RID

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement : oui

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

ARALDITE® METAL RESIN

Version 1.3 Date de révision: 22.05.2023 Numéro de la FDS: 400001021213 Date de dernière parution: 13.08.2019
Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 75, 3

Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

nickel (Numéro sur la liste 75)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. E2 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 51, 84

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4511

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Ce produit contient un ou plusieurs composants qui ne sont pas listés dans les listes LIS et LES Canadiennes.

AIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ARALDITE® METAL RESIN

Version 1.3 Date de révision: 22.05.2023 Numéro de la FDS: 400001021213 Date de dernière parution: 13.08.2019
Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

- ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire
- KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire
- PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- TCSI : N'est pas en conformité avec l'inventaire
- TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.

Inventaires

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

- H315 : Provoque une irritation cutanée.
- H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
- H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

- Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
- Eye Irrit. : Irritation oculaire
- Skin Irrit. : Irritation cutanée
- Skin Sens. : Sensibilisation cutanée
- FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
- FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition

ARALDITE® METAL RESIN

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.08.2019
1.3	22.05.2023	400001021213	Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
Skin Sens. 1	H317
Aquatic Chronic 2	H411

Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.

ARALDITE® METAL HARDENER

Version 1.3 Date de révision: 22.05.2023 Numéro de la FDS: 400001021214 Date de dernière parution: 14.08.2019
Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ARALDITE® METAL HARDENER

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Durcisseur

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe) BV
Adresse : Everslaan 45
3078 Everberg
Belgique
Téléphone : +41 61 299 20 41
Téléfax : +41 61 299 20 40
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Global_Product_EHS_AdMat@huntsman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0 825 812 822
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 32 36 36
PARIS: 01 40 05 48 48
RENNES: 02 99 59 22 22
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47
EUROPE: +32 35 75 1234
France ORFILA: +33(0)145425959
ASIA: +65 6336-6011
China: +86 20 39377888
+86 532 83889090
India: + 91 22 42 87 5333
Australia: 1800 786 152
New Zealand: 0800 767 437
USA: +1 800-424-9300

ARALDITE® METAL HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.08.2019
1.3	22.05.2023	400001021214	Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence :

Prévention:

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation approuvée, conformément à la réglementation locale/ régionale/ nationale/ internationale.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol
Amines, polyéthylène poly-, fraction de triéthylène tétramine

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de

ARALDITE® METAL HARDENER

Version 1.3 Date de révision: 22.05.2023 Numéro de la FDS: 400001021214 Date de dernière parution: 14.08.2019
Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
alcool benzylique	100-51-6 202-859-9 603-057-00-5 01-2119492630-38	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Eye Irrit. 2; H319 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 1 620 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 4,178 mg/l	>= 10 - < 20
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	90-72-2 202-013-9 603-069-00-0 01-2119560597-27	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318	>= 5 - < 10
Amines, polyéthylène poly-, fraction de triéthylène tétramine	90640-67-8 292-588-2 01-2119487919-13	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412	>= 3 - < 5

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

ARALDITE® METAL HARDENER

Version 1.3 Date de révision: 22.05.2023 Numéro de la FDS: 400001021214 Date de dernière parution: 14.08.2019
Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

- traitant.
Traiter de façon symptomatique.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
Enlever les lentilles de contact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : Eau pulvérisée

ARALDITE® METAL HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.3	22.05.2023	400001021214	14.08.2019
			Date de la première version publiée:
			05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

appropriés : Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit car cela peut disperser et propager l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NO_x)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques d'extinction : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

ARALDITE® METAL HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.08.2019
1.3	22.05.2023	400001021214	Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées. Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.
- Précautions pour le stockage en commun : Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la section 10 de cette FDS.
- Température de stockage recommandée : 2 - 40 °C
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans des conditions normales.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

ARALDITE® METAL HARDENER

Version 1.3 Date de révision: 22.05.2023 Numéro de la FDS: 400001021214 Date de dernière parution: 14.08.2019
Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
alcool benzylique	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	22 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets systémiques	110 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	8 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Exposition à court terme, Effets systémiques	40 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5,4 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets systémiques	27 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	4 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à court terme	20 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	4 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Exposition à court terme, Effets systémiques	20 mg/kg p.c./jour
Amines, polyéthylène poly-, fraction de triéthylène tétramine	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,54 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,096 mg/m3
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	14 mg/kg p.c./jour
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,53 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	2,1 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,150 mg/kg
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	0,600 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,130 mg/m3

ARALDITE® METAL HARDENER

Version 1.3 Date de révision: 22.05.2023 Numéro de la FDS: 40001021214 Date de dernière parution: 14.08.2019
Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	0,130 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,075 mg/kg
	Consommateurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	0,075 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,075 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	Eau douce	0,046 mg/l
	Eau de mer	0,005 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	0,262 mg/l
alcool benzylique	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	0,46 mg/l
	Sol	0,025 mg/kg
	Eau douce	1 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,1 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	2,3 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	39 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	5,27 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment marin	0,527 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sol	0,456 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Empoisonnement secondaire	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Amines, polyéthylène poly-, fraction de triéthylène tétramine	Eau douce
Eau de mer		0,003 mg/l
Station de traitement des eaux usées		0,13 mg/l
Sédiment d'eau douce		8,572 mg/kg poids sec (p.s.)
Sédiment marin		0,857 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	1,25 mg/kg poids sec (p.s.)

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

ARALDITE® METAL HARDENER

Version 1.3 Date de révision: 22.05.2023 Numéro de la FDS: 400001021214 Date de dernière parution: 14.08.2019
Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

- Protection des mains
Matériel : caoutchouc butyle
Délai de rupture : > 8 h
- Matériel : Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle)
- Matériel : Caoutchouc nitrile
Délai de rupture : 10 - 480 min
- Matériel : Gants en néoprène
- Remarques : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
- Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Protection respiratoire : **A T T E N T I O N !** Ce produit contient du quartz, classé par l'IARC parmi les substances carcinogènes pour l'homme (Groupe 1), pouvant causer une silicose ou un cancer des poumons par inhalation des poussières. Il est donc important d'éviter de s'exposer à toute inhalation lors des opérations mécaniques effectuées avec le produit fini (mouture, décapage, coupe...).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Etat physique : pâte
Couleur : beige
Odeur : type amine
Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
- pH : La substance / Le mélange est non soluble (à l'eau)
- Point de fusion/point de congélation : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point d'ébullition : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point d'éclair : 200 °C
Méthode: coupelle fermée
- Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
- Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

ARALDITE® METAL HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.08.2019
1.3	22.05.2023	400001021214	Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Pression de vapeur : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité de vapeur relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité relative : 1,55 (25 °C)

Densité : 1,55 g/cm³ (25 °C)

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Solubilité dans d'autres solvants : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température de décomposition : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Viscosité
Viscosité, dynamique : 200 000 mPa,s (25 °C)

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition : dioxyde de carbone

ARALDITE® METAL HARDENER

Version 1.3 Date de révision: 22.05.2023 Numéro de la FDS: 400001021214 Date de dernière parution: 14.08.2019
Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

dangereux monoxyde de carbone
Oxydes d'azote (NOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

- Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul
- Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Méthode de calcul
- Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

alcool benzylique:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 1 620 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Estimation de la toxicité aiguë: 1 620 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 4,178 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Estimation de la toxicité aiguë: 4,178 mg/l
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Méthode de calcul

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 2 169 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Evaluation: Le composant/mélange est moins toxique après une seule ingestion.
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle): > 1 ml/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Amines, polyéthylène poly-, fraction de triéthylène tétramine:

ARALDITE® METAL HARDENER

Version 1.3 Date de révision: 22.05.2023 Numéro de la FDS: 400001021214 Date de dernière parution: 14.08.2019
Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1 716,2 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): 1 465,4 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après un contact cutané unique.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Evaluation : Irritant léger pour la peau

Composants:

alcool benzylique:

Espèce : Lapin
Evaluation : Pas d'irritation de la peau
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Corrosif après 1 à 4 heures d'exposition

Espèce : Barrière bio macromoléculaire synthétique
Méthode : OCDE ligne directrice 435
Résultat : Corrosif après 1 à 4 heures d'exposition

Amines, polyéthylène poly-, fraction de triéthylène tétramine:

Espèce : Epiderme humain reconstitué (RHE)
Evaluation : Provoque des brûlures.
Méthode : OCDE ligne directrice 435
Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

Espèce : Lapin
Evaluation : Provoque des brûlures.
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

alcool benzylique:

Espèce : Lapin
Evaluation : Irritant
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Irritant pour les yeux.

ARALDITE® METAL HARDENER

Version 1.3 Date de révision: 22.05.2023 Numéro de la FDS: 400001021214 Date de dernière parution: 14.08.2019
Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:

Espèce : Lapin
Evaluation : Corrosif
Méthode : Autres lignes directrices
Résultat : Corrosif

Amines, polyéthylène-poly-, fraction de triéthylène-tétramine:

Espèce : Lapin
Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

alcool benzylique:

Voies d'exposition : Peau
Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:

Voies d'exposition : Peau
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Amines, polyéthylène-poly-, fraction de triéthylène-tétramine:

Voies d'exposition : Peau
Espèce : Cochon d'Inde
Evaluation : Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

alcool benzylique:

Génotoxicité in vivo : Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Dose: 200 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:

Génotoxicité in vitro : Concentration: 5000 ug/plate
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

ARALDITE® METAL HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.08.2019
1.3	22.05.2023	400001021214	Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

Concentration: 2500 ug/plate
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

Amines, polyéthylène poly-, fraction de triéthylènetétramine:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse
Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: positif
BPL: oui

Type de Test: Test du micronoyau
Système d'essais: Lymphocytes humains
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 487
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronucleus in vivo
Espèce: Souris (mâle et femelle)
Type de cellule: Moelle osseuse
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Dose: 0 - 600 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Composants:

alcool benzylique:

Espèce : Rat, mâle et femelle
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 103 semaines
Dose : 400 mg/kg
Fréquence du traitement : 5 quotidien
Méthode : OCDE ligne directrice 453
Résultat : négatif

Amines, polyéthylène poly-, fraction de triéthylènetétramine:

Espèce : Souris, mâle
Voie d'application : Dermale
NOAEL : >= 50 mg/kg p.c./jour

ARALDITE® METAL HARDENER

Version 1.3 Date de révision: 22.05.2023 Numéro de la FDS: 400001021214 Date de dernière parution: 14.08.2019
Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

Méthode : OCDE ligne directrice 451
Résultat : négatif

Espèce : Souris, mâle
Voie d'application : Dermale
Durée d'exposition : 104 semaines
NOAEL : >= 20 mg/kg p.c./jour
Méthode : OCDE ligne directrice 451
Résultat : négatif

Toxicité pour la reproduction

Composants:

alcool benzylique:

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Souris, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: LOAEL: 550 Poids corporel mg / kg
Résultat: Aucune incidence tératogène.

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: OCDE ligne directrice 422
Remarques: Aucun effet indésirable n'a été signalé

Amines, polyéthylène-poly-, fraction de triéthylènetétramine:

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Prénatal
Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 75/325/750 mg/kg bw/day
Durée d'un traitement unique: 10 d
Toxicité maternelle générale: NOAEL: >= 750 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOAEL: >= 750 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Type de Test: Prénatal
Espèce: Lapin
Voie d'application: Dermale
Dose: 5/50/125 mg/kg bw/day
Durée d'un traitement unique: 13 d
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 50 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOAEL: >= 125 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Toxicité pour la reproduction : Les effets reprotoxiques de la triéthylènetétramine (TETA)

ARALDITE® METAL HARDENER

Version 1.3 Date de révision: 22.05.2023 Numéro de la FDS: 400001021214 Date de dernière parution: 14.08.2019
Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

- Evaluation sont en outre évalués dans le cadre de la teneur en aminoéthyl éthanolamine (AEEA).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Composants:

alcool benzylique:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOEC : 400 mg/kg, 1072 mg/m³
Voie d'application : Inhalation
Atmosphère de test : poussières/brouillard
Durée d'exposition : 4 Weeks
Nombre d'expositions : 6 h
Méthode : OCDE ligne directrice 412

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOEL : 15 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 1 032 h
Nombre d'expositions : 7 d
Méthode : Toxicité subaiguë

Amines, polyéthylène poly-, fraction de triéthylène tétramine:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 350 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 28 d
Nombre d'expositions : 7 d
Dose : 100/350/1000 mg/kg bw/day
Méthode : OCDE ligne directrice 407
Organes cibles : Poumons
Remarques : L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce : Chien, mâle et femelle
NOAEL : 125 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Organes cibles : Poumons
Remarques : L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce : Chien, mâle et femelle
NOAEL : 50 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Méthode : Toxicité subchronique

ARALDITE® METAL HARDENER

Version 1.3 Date de révision: 22.05.2023 Numéro de la FDS: 400001021214 Date de dernière parution: 14.08.2019
Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

Remarques : L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 50 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 26 weeks
Dose : 50/175/600 mg/kg bw/day
Méthode : OCDE ligne directrice 408
Organes cibles : Poumons
Remarques : L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce : Souris, mâle et femelle
NOAEL : 92 mg/kg, 600 ppm
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 120/600/3000 ppm
Méthode : OCDE ligne directrice 408
Remarques : L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

Effets neurologiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

alcool benzylique:

ARALDITE® METAL HARDENER

Version 1.3 Date de révision: 22.05.2023 Numéro de la FDS: 400001021214 Date de dernière parution: 14.08.2019
Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

- Toxicité pour les poissons : CL50 : 460 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OPPTS 850.1075
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 230 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EgC50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 770 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 51 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 175 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Palaeomonetes vulgaris (Crevette d'eau douce)): 718 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Substance d'essai: Eau de mer
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 84 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 6,25 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Amines, polyéthylène poly-, fraction de triéthylènetétramine:

ARALDITE® METAL HARDENER

Version 1.3 Date de révision: 22.05.2023 Numéro de la FDS: 400001021214 Date de dernière parution: 14.08.2019
Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): 570 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.
- CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 200 - 500 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 330 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: EPA OTS 797.1400
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 31,1 mg/l
Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2.
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 20 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- EC10 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 1,34 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour les microorganismes : NOEC (Bactérie): >= 100 mg/l
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 216
- CE50 (Bactérie): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 28 h
Méthode: OCDE ligne directrice 216
- CE50 (Bactérie): 15,7 mg/l
Durée d'exposition: 2 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
- NOEC (Bactérie): 1,3 mg/l
Durée d'exposition: 2 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
- Toxicité pour la daphnie et : EC10: 1,9 mg/l

ARALDITE® METAL HARDENER

Version 1.3 Date de révision: 22.05.2023 Numéro de la FDS: 400001021214 Date de dernière parution: 14.08.2019
Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

les autres invertébrés
aquatiques (Toxicité
chronique)

Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les organismes
vivant dans le sol

: NOEC: env. 62,5 mg/kg
Durée d'exposition: 56 d
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Méthode: OCDE ligne directrice 222

CE50: > 1 000 mg/kg
Durée d'exposition: 56 d
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Méthode: OCDE ligne directrice 222

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le
milieu aquatique

: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

alcool benzylique:

Biodégradabilité

: Inoculum: Eaux usées (effluents de l'usine de traitement des eaux usées)
Concentration: 20 mg/l
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 95 - 97 %
Durée d'exposition: 21 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 A

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:

Biodégradabilité

: Type de Test: aérobique
Inoculum: Boue activée, non adaptée
Concentration: 2 mg/l
Résultat: N'est pas biodégradable
Biodégradation: 4 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

Amines, polyéthylène poly-, fraction de triéthylène tétramine:

Biodégradabilité

: Inoculum: boue activée
Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 0 %
Durée d'exposition: 162 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301D
Substance d'essai: Eau douce

Type de Test: aérobique
Inoculum: boue activée

ARALDITE® METAL HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.08.2019
1.3	22.05.2023	400001021214	Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

Résultat: N'est pas intrinsèquement biodégradable.
Biodégradation: 20 %
Lié à: Carbone organique dissous (COD)
Durée d'exposition: 84 d
Méthode: OCDE ligne directrice 302A
Substance d'essai: Eau douce

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

alcool benzylique:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 1

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,1 (20 °C)

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Pow: >= 0,219 (21,5 °C)
log Pow: -0,66 (21,5 °C)
Méthode: OPPTS 830.7550

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -2,08 - 2,90 (20 °C)
Méthode: QSAR

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

alcool benzylique:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 5 - 15

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 3162,28, log Koc: 3,5
Méthode: OCDE ligne directrice 106

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le

ARALDITE® METAL HARDENER

Version 1.3 Date de révision: 22.05.2023 Numéro de la FDS: 400001021214 Date de dernière parution: 14.08.2019
Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.
Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
- Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- UNRTDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- UNRTDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADN** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ARALDITE® METAL HARDENER

Version 1.3 Date de révision: 22.05.2023 Numéro de la FDS: 400001021214 Date de dernière parution: 14.08.2019
Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Cargo) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Passager) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 75, 3

Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Non applicable

Maladies Professionnelles : 84

ARALDITE® METAL HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.08.2019
1.3	22.05.2023	400001021214	Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

(R-461-3, France)

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL	: Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
AIIC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
ENCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
KECI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TCSI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TSCA	: Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

Inventaires

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H312	: Nocif par contact cutané.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

ARALDITE® METAL HARDENER

Version 1.3 Date de révision: 22.05.2023 Numéro de la FDS: 400001021214 Date de dernière parution: 14.08.2019
Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 : Nocif par inhalation.
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Eye Irrit. : Irritation oculaire
Skin Corr. : Corrosion cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Eye Dam. 1 H318
Skin Sens. 1 H317

Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES

ARALDITE® METAL HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.08.2019
1.3	22.05.2023	400001021214	Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.05.2023

DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.